

## L'école algérienne et les politiques scolaires

Dr. Mansour KHALED KHODJA\*

### **Introduction:**

Traiter des origines de l'école algérienne, requiert une connaissance profonde des différents changements qu'a connus la société algérienne sur le plan socio-culturel, politique et économique, et une analyse détaillée des différentes ères historiques par lesquelles est passée l'Algérie depuis le début du XIXe siècle.

Les structures éducatives de l'Algérie pré-coloniale ont été torpillées par la colonisation française. «Le Processus de dépossession mis en branle par Bugeaud a commencé avec la confiscation des terres habous appartenant à la fondation pieuse « la Mecque et Médine», spécialisée, entre autres choses, dans le financement de l'éducation des enfants et des adolescents. Ce qui a contribué à l'effondrement du système éducatif traditionnel de l'Algérie d'avant 1830.»<sup>1</sup>

L'Algérie avait, en 1830, le même taux d'alphabétisme que la France. « L'instruction primaire, rapporte le général Daumas, était beaucoup plus répandue en Algérie qu'on le croit généralement...la moyenne des individus de sexe masculin sachant lire et écrire était au moins égale à celle que les statistiques départementales ont fait connaître pour nos compagnes.»<sup>2</sup>. En effet, le taux d'alphabétisme de la population algérienne a été estimé à 40 % à cette époque. Quant à la scolarisation des enfants, « toutes les tribus, tous les quartiers urbains avaient leurs maîtres d'école avant l'occupation. »<sup>3</sup>

Sur le plan qualitatif l'enseignement traditionnel n'était pas suffisamment structuré pour

que l'on puisse le comparer à celui du pays colonisateur. La médiocrité des conditions de vie des Algériens de l'époque et l'inexistence d'un Etat central étaient à l'origine de cet état de fait.

Au début des années 1930, avec l'apparition de l'association des Savants musulmans, on a réclamé beaucoup d'écoles coraniques pour la population autochtone, depuis lors cette dernière s'est propagée très rapidement dans tout le pays.

Cette association ainsi que tous les autres mouvements nationalistes de cette époque (l'Etoile Nord-Africaine), (Fédération des Elus Musulmanes), (le Parti Communiste Algérien) (le Mouvement des Triomphes des Libertés Démocratiques) ont milité pour le droit à l'éducation pour la population indigène.

C'est ainsi que le peuple algérien a pu disposer de ses propres madrasas. En 1955 les Ulémas, avaient 193 écoles (dont 38 Madrasas) où les enfants indigènes pouvaient suivre les enseignements traditionnels coraniques ou modernes donnés en langue arabe. Ces établissements ont continué de fonctionner jusqu'à l'indépendance du pays en 1962.

### **2.1. LES ORIGINES DE L'ECOLE ALGERIENNE:**

#### **2.1.1. L'école coranique traditionnelle algérienne (la médersa) :**

L'école traditionnelle dite "coranique", ancêtre de l'école algérienne moderne a existé bien avant la domination française en 1830. Elle a été victime d'une vaste marginalisation, voire d'une

destruction totale dans certaines régions, l'Etat colonial à la suite de la confiscation des biens et fondations pieuses (habous). En effet, le capitaine Charles Richard et ses amis « professaient volontiers que lorsque les écoles coraniques seraient tombées en poussière et le peuple arabe retourné à l'ignorance des premiers âges il serait alors possible de lui apprendre quelque chose.»<sup>4</sup>. Dans son rapport sur les moyens employés pour assurer la pacification de l'Algérie, le général Ducrot affirme clairement : «entravons autant que possible le développement des écoles musulmanes, des Zaouïas...tendons en un mot au désarmement moral et matériel du peuple indigène.»<sup>5</sup>

En revanche, cette école a repris son statut social en tant qu'institution de formation qui a son poids au sein de la population indigène, et ce depuis la venue de l'association des Ulémas en 1931. A partir de cette date l'école coranique s'est répandue partout en Algérie en assurant un enseignement de base en langue arabe basé sur des disciplines religieuses à environ 100 000 élèves algériens. Mais 18 % seulement des enfants scolarisables sont inscrits dans les écoles primaires à la veille de l'insurrection de 1954.

### **2.1. 2. L'école française moderne en Algérie :**

Dès 1930 les autorités coloniales, qu'elles soient militaires ou civiles ont considéré l'instruction comme l'un des moyens les plus efficaces pour parvenir à soumettre la société algérienne à la domination française. Léon Roches, le concepteur de l'école franco-arabe, a voulu établir en 1945 des collèges dans lesquels seront admis des fils de chefs et de jeunes colons «de manière à ce que (ces derniers) pénètrent tellement l'arcanum de la constitution musulmane pour qu'ils deviennent capables de gouverner les musulmans.»<sup>6</sup> «Bugeaud s'est vivement opposé à l'idée de former «des futurs officiers ou interprètes»

d'origine algérienne en prétextant que «Jugurtha s'était formé dans l'armée romaine.»<sup>7</sup>

«L'idée de pacification de la population algérienne par la scolarisation a été mise en œuvre par le contrôle de la première Académie d'Alger dès 1850 par le gouverneur général en Algérie. « Le ministère de la guerre qui administrait l'Algérie, ordonna durant la même année l'ouverture de six écoles françaises dont quatre pour filles en vue de scolariser gratuitement les enfants algériens des grandes villes. Le matin était consacré à l'apprentissage de l'arabe coranique et l'après-midi à l'enseignement du français.»<sup>8</sup>

La gestion des écoles réservées aux colons était assurée par le ministre de l'éducation à Paris, alors que les écoles arabes-françaises ont été gérées par les officiers des bureaux arabes en Algérie. En 1865, l'école normale d'Alger fut ouverte pour former des maîtres initiés à l'usage de l'arabe parlé aux écoles arabes-françaises. Tous ces efforts déployés par l'administration française avaient pour but de consolider l'ordre colonial imposé à la population algérienne. Fort heureusement, l'instruction au lieu d'être un moyen de soumission ou d'aliénation seulement, a été une arme à double tranchant qui a contribué à faire sortir le peuple algérien et à lui faire prendre conscience de ses droits légitimes confisqués.

### **2.1.3. L'appareil éducatif au lendemain de l'indépendance :**

À l'indépendance, le départ des Européens crée un énorme vide à combler au sein du système éducatif légué par le colonisateur. De plus l'Algérie hérita d'un niveau d'analphabétisme très élevé, estimé à plus de 85 % de la population totale, et d'un faible taux de scolarisation de (15.4% en 1955). La maigre proportion des adultes qui savaient lire et écrire en 1955 ne maîtrisait pas

l'usage de la langue arabe, car, dans leur majorité, ils étaient alphabétisés en français.

A cela s'ajoute le taux élevé de l'accroissement naturel de la population algérienne, estimé à 3.3 %. La population a doublé entre 1954 et 1977 de 8.4 millions à 16, 78 millions. Le poids des effectifs jeunes a exercé une forte pression sur l'Etat algérien nouvellement constitué et a donc été nuisible à l'évolution du nouveau système éducatif.

## **2.2. LES POLITIQUES SCOLAIRES ET LES REFORMES DU SYSTEME EDUCATIF:**

### **2.2.1. La démocratisation de l'enseignement:**

Démocratiser l'enseignement, c'est donner une chance égale d'être scolarisés pour des enfants appartenant à différentes couches sociales en tentant de rendre les conditions plus favorables au bon déroulement de la scolarisation des enfants. (Manuels scolaires, bourses, transport, cantines, bibliothèques) dans les établissements et les zones les plus reculés du pays.

Les locaux hérités du passé colonial ne pouvaient abriter les flux importants de la population scolarisable, résultat de la forte reprise de la natalité qu'a connue le pays juste après l'indépendance. La préoccupation majeure des autorités était alors de satisfaire cette demande pressante de scolarisation, au détriment de l'aspect qualitatif du système éducatif.

Dans ces conditions un déséquilibre dans la répartition de l'infrastructure scolaire entre les villes et les campagnes fut engendré. Ce sont les zones urbaines qui ont bénéficié le plus de l'infrastructure créée, tout en attirant les meilleurs enseignants et formateurs, laissant les moins qualifiés et les moins préparés aller assurer cette mission pédagogique dans les zones éparses et lointaines du pays.

Devant cette situation critique (infrastructure insuffisante, des effectifs à éduquer qui augmentent de jour en jour...etc.), des mesures urgentes ont été prises en ignorant l'aspect qualitatif de l'enseignement offert, (abolition des écoles maternelles pré-scolaire, diminution des heures hebdomadaires dans les différents cycles de l'enseignement).

Le manque de personnel qualifié et de locaux a amené les gestionnaires de l'éducation à recourir à la double vacation.

### **2.2.2. L'algérianisation:**

À la suite du départ massif des enseignants européens après l'indépendance, l'algérianisation demeurait la seule issue pour combler ce déficit en corps enseignant qui va avoir une incidence négative majeure sur le processus éducatif. La part des enseignants étrangers a diminué, passant de 7212 sur un total de 19 908 en 1962-63 à 6197 sur 30 666 en 1966-67. (Tableau .2.1.)

Par conséquent, l'algérianisation au sein de l'appareil administratif a été plus rapide qu'au milieu des enseignants. En effet, l'arabisation de celui-ci n'a été que tardive et la formation des enseignants arabisants était coûteuse et prolongée.

Certains manuels et programmes hérités de la période coloniale ont été adaptés aux conditions nationales. Par exemple la matière constituant l'enseignement de la langue française a été modifiée, et des textes d'auteurs algériens d'expression française ont été introduits pour la première fois dans l'histoire du système éducatif algérien.

«Le niveau de qualification du corps enseignant n'a cessé de baisser pendant les années 60 et même au-delà. Par exemple le pourcentage des moniteurs a augmenté de 37 % en 1962-63 à

46% en 1967-68. Le pourcentage des instituteurs a baissé de 22 % pendant la même période. Le problème du recyclage, du perfectionnement et de la formation systématique des enseignants n'a été que partiellement résolu par la création des I.T.E. (Instituts de Technologie de l'Education) en 1970.»<sup>9</sup>

Tableau 2.1. Evolution des effectifs en enseignants répartis selon la nationalité (secteur public primaire)

Année scolaire	Algériens	Etrangers	Total
1960 – 63	12 696	7 212	19 908
1963 -- 64	16 778	9 804	26 582
1964 -- 65	17 108	9 861	26 969
1965 -- 66	21 173	8 499	30 672
1966 -- 67	24 469	6 197	30 666

Source: M.E.N. 1978, n°16, p.22

### 2.2.3. L'arabisation :

L'introduction de la langue arabe, et la généralisation de son usage dans l'apprentissage des différentes disciplines à l'école était dès l'indépendance un objectif primordial et irréversible. Des moyens considérables ont été consacrés à cet effet, en plus le cadre juridique visant à la réalisation de ce projet social. À la rentrée scolaire de 1963/64 l'étude de la langue arabe était désormais obligatoire dans tous les

programmes, à tous les niveaux. Le volume horaire hebdomadaire consacré à l'étude de la langue arabe était de 7 heures, par contre celui de l'étude de la langue française fut réduit considérablement. La première année élémentaire fut totalement arabisée à la rentrée scolaire de 1964/65 mais la deuxième année élémentaire n'a été arabisée de manière intégrale qu'au début de la saison scolaire 1967/68.

L'effectif des enseignants arabisants a évolué d'une façon remarquable. Il était de l'ordre de 3452 sur un total de 19 908 en 1963. Il est passé à 13 247 sur 30 666 en 1967. (Tableau 2.2.)

« Par contre, l'arabisation de l'enseignement moyen et secondaire (par discipline et par filière) s'est faite dans l'incohérence, l'improvisation et la précipitation. Les changements intervenus ont porté particulièrement sur les horaires qui diminuaient ou augmentaient d'année en année, sans étude préalable de nature à cerner les incidences sur le plan pédagogique ou organisationnel.»<sup>10</sup>

« La période des deux plans quadriennaux (1970 – 1977) a été particulièrement marquée par l'accélération d'un processus d'arabisation irréfléchie qui s'avérera non seulement très coûteux mais aussi désastreux pour le développement culturel, économique, technique et scientifique de l'Algérie.»<sup>11</sup>

Tableau 2.2. Evolution des effectifs en enseignants répartis selon la langue d'enseignement : le cycle primaire

Année scolaire	Francisant	Arabisants	Total
1962 -- 63	16 456	3452	19 908

1963-- 64	22 279	4303	26 582
1964 -- 65	16 008	10 961	26 969
1965 -- 66	17 897	12 775	30 672
1966 -- 67	17 419	13 247	30 666

Source: M.E.N. 1978, n°16, p.20.

#### **2.2.4. Le plan quadriennal (1974-1977): l'instauration de l'école fondamentale :**

Cette rénovation du système éducatif a vu le jour, juste après celle concernant l'enseignement supérieur en 1971. Les deux réformes étaient dictées par une demande pressante de cadres et de main d'œuvre qualifiée. L'objectif principal visé par cette mesure est de remplacer l'école primaire classique par l'école fondamentale polytechnique, en intégrant les deux cycles primaires et moyen dans un seul cycle dénommé l'enseignement fondamental composé de trois paliers, trois ans pour chacun, d'une durée totale de 9 ans.

#### **2.2.5. La réforme récente de l'enseignement fondamental :**

En raison des programmes inadéquats, des méthodes d'enseignement archaïques, du recrutement de personnel enseignant non-spécialisé et peu qualifié, le secteur de l'enseignement s'achemine vers un taux de déperdition alarmant évalué à 23 %. La nécessité de le réformer est une question plus urgente que jamais. Boubekeur Benbouzid Ministre de l'éducation nationale, a déclaré que : «L'école devra se réappropriier les valeurs d'éthique et de déontologie dont

l'observance a nui grandement à sa crédibilité. D'un autre côté, le système éducatif dans son ensemble, doit relever des défis d'ordre externe qui sont liés à trois chocs majeurs : celui de la mondialisation de l'économie qui va engendrer des exigences de qualification de plus en plus élevées ; celui de la société de l'informatique et de la communication qui va modifier les modes d'enseignement ; celui, enfin, de la civilisation scientifique et technique qui va favoriser l'émergence d'une nouvelle forme de société.»<sup>12</sup>

C'est dans ce cadre que s'inscrivent de nouvelles orientations pour la conception d'une nouvelle politique de l'éducation visant à redresser la situation et à améliorer les performances de l'école algérienne. À ce propos le Ministre a ajouté : «Notre objectif, voulu par ce plan de réforme, c'est de ramener le taux de réussite dans différents paliers à 95 % et d'assurer des enseignements de qualité sans revenir sur le principe de l'accès gratuit à l'école.»<sup>13</sup>

Dans un entretien accordé au journal *l'Expression* du 10 et 11 septembre 2004 intitulé " *nous avons entamé une véritable révolution*" Mr. Benbouzid a résumé les réformes récentes de l'enseignement fondamental dans les points suivants:

- «A la rentrée 2003-2004 nous avons allongé le moyen de 3 à 4 ans, tout en réduisant le primaire de 6 ans à 5 ans.
- des changements ont été opérés dans les programmes d'enseignement et les manuels scolaires de première année primaire et première année moyenne.
- Création des IFPM (Instituts de Formation et de Perfectionnement des Maîtres) qui produiront le nouveau profil de maîtres bilingues pour le primaire.

- L'introduction de l'anglais comme seconde langue étrangère en première année moyenne et nous avons entamé la préparation pour l'introduction dès cette rentrée (2004-2005) de la langue française en deuxième année primaire, et nous poursuivons aussi les réformes des nouveaux programmes et des nouveaux manuels pour la deuxième année primaire et la deuxième année moyenne. Au sujet de l'enseignement du français à partir de la deuxième année, le ministre précise qu'en plus de 4000 professeurs existants 2000 ont été recrutés, en faisant appel autant aux nouveaux licenciés en la matière qu'à ceux qui sont à la retraite. «Le français sera enseigné même dans les localités perdues», affirme-t-il en défendant le principe de l'égalité des chances.
- Un nouveau manuel dans la langue Amazighe, pour être enseignée dès la quatrième année primaire dans certaines wilayas, et sera généralisée à l'ensemble du pays dans l'avenir quand la conjoncture le permet. Par ailleurs l'enseignement privé sera institutionnalisé, les textes juridiques, définissant son fonctionnement et son existence légale ont été préparés. L'épreuve d'éducation physique sera une discipline à part entière au BAC et au BEF.

L'informatique dans nos écoles est un facteur déterminant de modernisation de notre système éducatif. Une somme de 3 milliards de dinars a été consacrée par le programme de soutien à la relance économique pour le développement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le secteur de l'éducation nationale. «Par cet apport, l'administration centrale, les établissements nationaux sous tutelle, les instituts de formation et

les directions de l'éducation de wilayas ont commencé à opérer une mue de leurs méthodes de gestion. Ils devront à terme, mettre en place un réseau national unique, qui sera l'intranet de l'éducation.»<sup>14</sup>

Par ailleurs, l'introduction et la généralisation de l'informatique au sein des établissements scolaires sont les préoccupations majeures des responsables de l'éducation. En effet, dans ce sens, un programme est en cours d'exécution, afin de couvrir les 23 000 établissements du pays, affirme le Ministre de l'éducation.

Le facteur humain est le noyau de cette réforme. Mr. Le ministre précise que l'évolution des ressources humaines était à la fois quantitative et qualitative, car dès 1990 le recrutement des enseignants du fondamental a été restreint aux seuls titulaires d'une licence, dont le nombre a quintuplé en passant de 7700 en 1999 à 38 600 en 2004. Le taux d'encadrement qui était de 230 enseignants par inspecteur en 1999, est aujourd'hui proche des normes universelles. Il est désormais de 142 enseignants du primaire par inspecteur et 149 enseignants par inspecteur dans l'enseignement moyen.

#### **2.2.6. La création du Conseil Supérieur de l'Éducation:**

La création du CSE était dictée par la faillite de l'école algérienne qui est devenue une réalité avouée surtout depuis la crise politique de 1988, qui a déclenché des débats houleux condamnant tous la médiocrité et l'inefficacité de l'école qui ne produit pour l'économie nationale qu'une main-d'œuvre peu qualifiée, voire démunie de toute compétence dans un monde en pleine mutation.

Le conseil est constitué de cinq commissions permanentes chargées de concevoir une politique éducative nationale qui a pour mission de réformer l'institution éducative en place et donc de redresser la situation, chaque fois que nécessaire.

Le journal officiel n° 18 du 20 mars 1996 a publié le décret présidentiel n°96-101 du 11 mars 1996, portant création du conseil supérieur de l'éducation (CSE) auprès du président de la république.

Le CSE est chargé de « la coopération, de la concertation, d'étude et d'évaluation en matière d'éducation et de formation ». Il participe aussi à l'élaboration de la politique nationale de l'éducation.

#### **2.2.7. La refonte de l'enseignement supérieur de 1971:**

Cette réforme de l'université algérienne à l'époque a été mise en place par Mr. Mohammed S. Benyahia après sa nomination à la tête du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) en juillet 1971. Lors d'une conférence de presse, il a précisé les objectifs de la future université algérienne en la situant dans le contexte socio-politique et socio-culturel dominants, en évoquant le triple : « Révolution industrielle », « Révolution agraire », « Révolution culturelle ». Donc l'université devra jouer pleinement son rôle primordial, en fournissant les cadres, la main d'œuvre qualifiée nécessaire à la relance, et la gestion des entreprises socialistes.

Parmi les objectifs fixés par le ministre on peut citer :

1)- « La formation de cadres immédiatement opérationnels exigés par l'effort de développement de l'Algérie en mobilisant l'ensemble de son potentiel;

2)- La diversification des profils de formation pour satisfaire les besoins de l'ensemble des secteurs : « en d'autres termes, l'université doit répondre à toutes les demandes en cadres que lui formuleront les organismes utilisateurs »;

3)- la formation du plus grand nombre de cadres au moindre coût possible afin de rentabiliser au maximum l'ensemble des investissements. Cela est exigé par la nécessité du développement du pays;

4)- Durant sa formation, l'étudiant doit s'imprégner des réalités de son peuple grâce à l'ouverture de l'université sur la collectivité nationale qu'il aura à servir, ce qui permettra de « former des cadres engagés auprès de leur peuple pour la concrétisation des objectifs de la révolution ».

« C'est par la réalisation de ces objectifs que l'université algérienne naîtra, se développera en trouvant sa véritable voix, pourra s'ouvrir valablement sur le monde par l'assimilation fructueuse des progrès authentiques, élèvera constamment son niveau et apportera sa contribution à l'enrichissement du patrimoine universel du savoir pour le bien de tous ».<sup>15</sup>

Dans la réalité, l'université algérienne est restée dans l'incapacité de jouer son rôle convenablement dans le contexte du développement économique et social du pays. Cette refonte universitaire ne s'est pas accompagnée d'un renouveau pédagogique concernant le contenu et les méthodes d'enseignement, celles héritées étant généralement archaïque.

#### **2.2.8. La nouvelle réforme de l'université algérienne:**

L'université a toujours constitué la pierre angulaire dans le processus du développement économique et social du pays. Elle a connu une

considérable extension de son réseau (56 universités et centres universitaires). En 2003-2004, elle comptait près de 750 000 étudiants et a formé plus de 700 000 cadres depuis l'indépendance.

Vu ce progrès aussi rapide ne peut se réaliser sans faire apparaître des dysfonctionnements qui entravent l'université et l'empêchent d'accomplir sa mission au sein de la société. Les difficultés traversées par l'université l'ont mise dans l'incapacité d'affronter les changements profonds intervenus dans la société sur les plans économique, social, politique et culturel. L'université algérienne nécessite une réforme susceptible de jouer pleinement son rôle primordial dans la construction de l'Algérie de demain.

Dès le début de l'année 1996, des débats se sont déroulés à haut niveau à maintes reprises, et ont été publiés, diffusés dans la presse et les médias.

Deux ans plus tard les décrets exécutifs n°98-253 et 98-254 modifiant et complétant le décret n° 83-544 du 24 septembre 1983 portant statut-type de l'université ont vu le jour le 17 août 1998 et touchent les points essentiels suivants<sup>16</sup>:

- 1- L'organisation générale au sein de la faculté,
- 2- La formation doctorale (Magister– doctorat),
- 3- La poste-graduation spécialisée (PGS),
- 4- La coopération inter-universitaire et optimisation des moyens,
- 5- L'habilitation universitaire.

Enfin, le 20 avril 2002 le conseil des ministres a adopté de nouvelles recommandations pour la mise en œuvre de la refonte universitaire.

L'évaluation du système d'enseignement supérieur initiée par la Commission Nationale de Réforme du Système Educatif (CNRSE) a permis d'apprécier objectivement les multiples contraintes et les correctifs à introduire (...). A la lumière des recommandations de ladite commission et des directives du plan de mise en œuvre de la réforme du système éducatif (...). L'un des principaux axes du programme d'action à court, moyen et long termes, arrêté dans le cadre de la stratégie décennale du développement du secteur pour la période 2004- 2013, concerne «l'élaboration et la mise en œuvre d'une réforme globale et profonde des enseignements supérieurs, dont la première étape est la mise en œuvre d'une nouvelle architecture des enseignements, accompagnée d'une actualisation et mise à niveau des différents programmes pédagogiques, ainsi que d'une réorganisation de la gestion pédagogique.»<sup>17</sup>

Il s'agit donc:

«• de concilier les exigences légitimes de la démocratisation de l'accès à l'enseignement

supérieur avec celles nécessaire d'une formation de qualité,

- de donner aux notions de compétition et de performance tout leur sens,

- d'asseoir les bases d'une réelle autonomie des établissements conformément aux règles de la

bonne gouvernance,

- de permettre à l'université algérienne de redevenir le pôle de rayonnement culturel et scientifique qu'elle a été, au niveau régional et international,

- de participer au développement durable du pays.»<sup>18</sup>

### **2.2.8.1. Le pourquoi des réformes de l'enseignement supérieur:**

Les dysfonctionnements relevés exigent une intervention urgente, aussi bien au niveau de la gestion qu'au niveau des performances et rendement de l'université algérienne pour la faire sortir de sa crise, en la dotant, des moyens didactiques, scientifiques, humains et matériels qui lui permettront de répondre aux ambitions de la société tout en s'intégrant à l'environnement universitaire international.

Cette réforme qui garde son caractère public, doit renforcer l'adhésion de l'université à son entourage social de sorte qu'elle puisse accomplir sa mission de manière satisfaisante, à savoir:

«▪ assurer une formation de qualité, en prenant en charge la satisfaction de la demande

Sociale légitime en matière d'accès à l'enseignement supérieur,

- réaliser une véritable osmose avec l'environnement socio-économique en développant toutes les interactions possibles entre l'université et le monde qui l'entoure,

- développer les mécanismes d'adaptation continue aux évolutions des métiers,

- consolider sa mission culturelle par la promotion des valeurs universelles qu'exprime l'esprit universitaire, notamment celles de la tolérance et du respect de l'autre,

- être plus ouverte à l'évolution mondiale, particulièrement celle des sciences et des

technologies,

- encourager et diversifier la coopération internationale selon les formes les plus appropriées,

- asseoir les bases d'une bonne gouvernance fondée sur la participation la concertation»<sup>19</sup>

Pour répondre à ces défis, l'université algérienne engage une réforme de l'enseignement supérieur qui repose sur:

«• l'offre d'une formation de qualité pour une meilleure insertion professionnelle,

- la formation pour tous, tout au long de la vie,

- l'autonomie des établissements universitaires, et l'ouverture de l'université au Monde.»<sup>20</sup>

### **2.2.8.2. Le dispositif «Licence/ Mastère/ Doctorat»:**

«Le système d'enseignement LMD est pensé en une architecture articulée en trois cycles de formation, conférant à chacun un diplôme universitaire:

- un premier cycle à bac + 3, aboutissant à la Licence,

- un second cycle à bac + 5, aboutissant au Mastère,

- un troisième cycle à bac + 8, aboutissant au Doctorat.

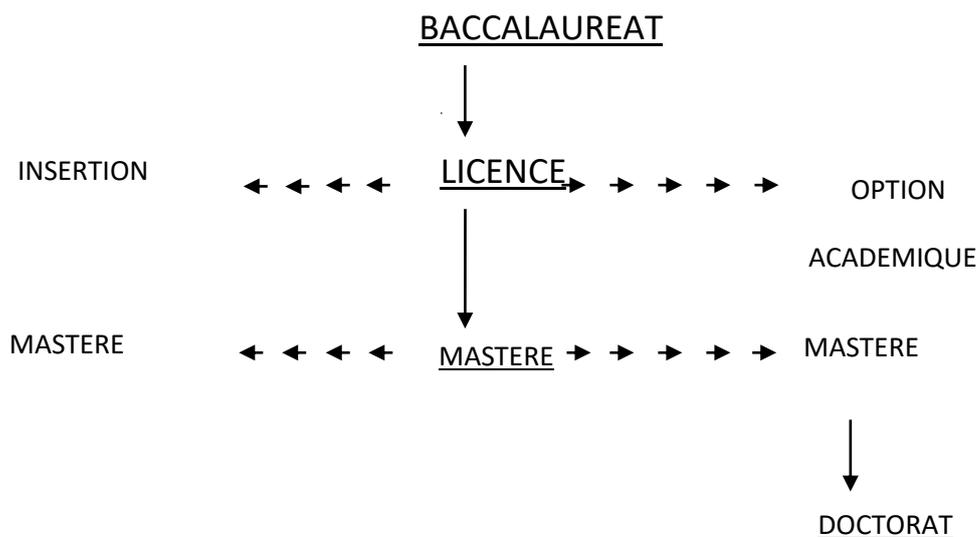
Dans chacun de ces cycles les cursus sont organisés en unités d'enseignement regroupées en semestres d'études.

L'unité d'enseignement possède la qualité d'être capitalisable et transférable, ce qui signifie son acquisition est définitive et pourra être utilisée dans un autre cursus de formation.

Cette capitalisation et cette possibilité de transfert permettent l'ouverture de passerelles entre plusieurs cursus de formation et induisent une

mobilité des étudiants qui auront ainsi une diversité de choix et l'opportunité de suivre un parcours universitaire individualisé».21

Le schéma général du dispositif LMD:

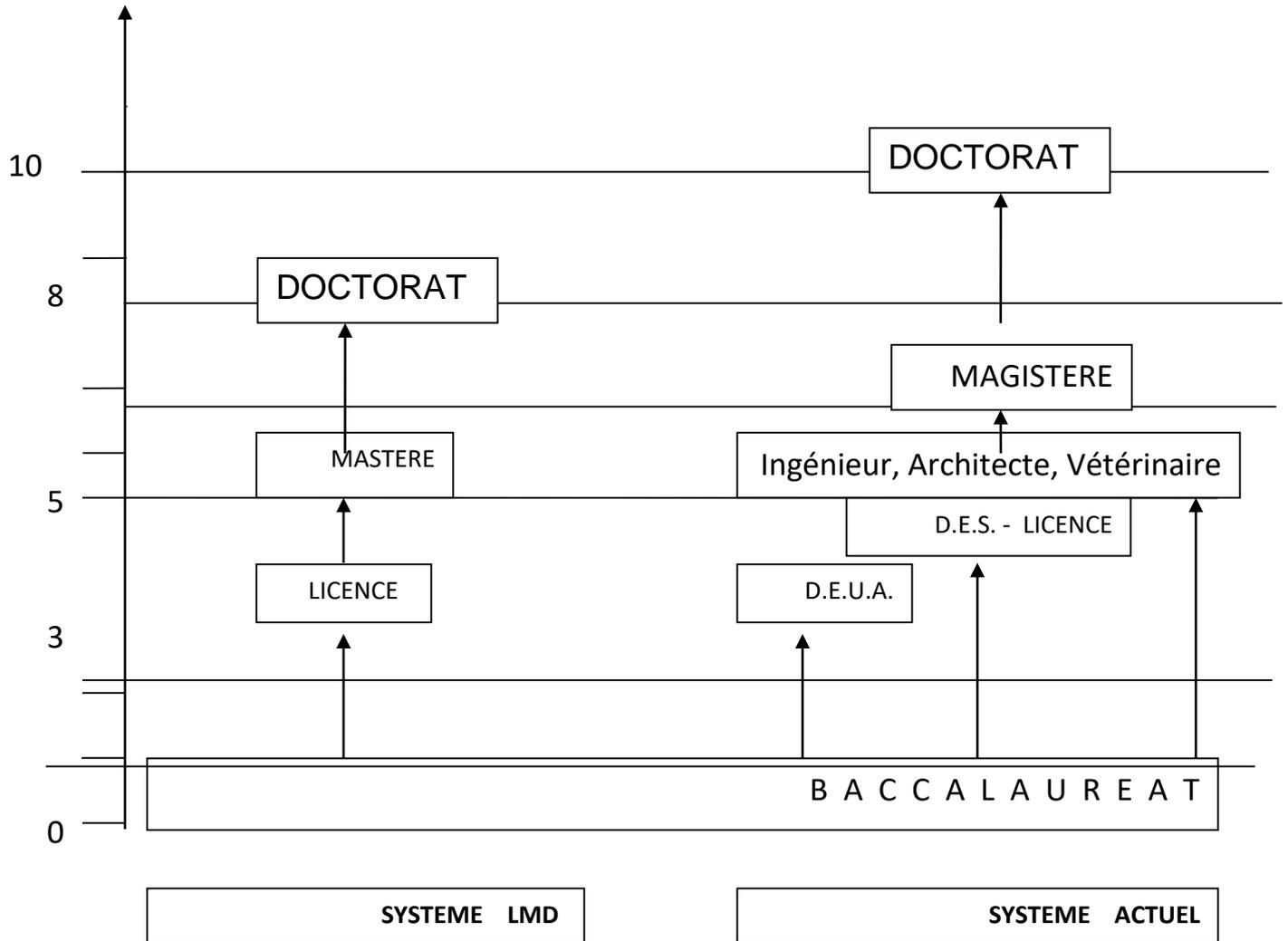


Source : Dossier, Réformes des Enseignements Supérieurs, 2004 F p.10.

### Schéma comparatif entre les deux architectures des enseignements supérieurs

Systeme actuel et systeme L.M.D. :

Nombre d'année d'études



Source : Dossier, Réformes des Enseignements Supérieurs, 2004 G pp.20-21.

Compte tenu de cet organigramme il serait approprié d'envisager la mise en place de l'architecture LMD par :

- la conversion de l'ensemble des D.E.U.A. actuellement dispensés en LICENCES APPLIQUEES ou PROFESSIONNELLES, en les adaptant aux besoins du secteur socio-économique après concertation avec l'ensemble des secteurs concernés.
- La réadaptation des diplômes (Licence et D.E.S.) assurés actuellement en quatre années en LICENCE GENERALE d'une durée de 3 années et du diplôme de MAGISTERE d'une durée qui dépasse 6 années généralement en MASTERE RECHERCHE d'une durée de 5 années.

### **Conclusion:**

Depuis ses débuts l'école algérienne est passée par des étapes décisives qui ont marqué son évolution. L'école coranique traditionnelle, premier maillon de cette chaîne en est à l'origine. Puis ce fut la venue de l'association des savants en 1931, pour revendiquer enfin le droit des Algériens à l'instruction.

Dès 1830, l'école française moderne était instaurée en Algérie. Elle interdisait à la majorité des jeunes enfants algériens en âge scolaire d'y accéder, dans le but de consolider l'ordre colonial établi. Dès 1850, cette idée fut rejetée et beaucoup d'écoles ont vu le jour, pour que les autorités coloniales se servent de l'éducation comme un moyen de pacification de la population autochtone.

Au lendemain de l'indépendance, l'appareil éducatif hérité de l'ère coloniale a subi plusieurs transformations à la suite de la mise en œuvre de différentes politiques scolaires visant à la satisfaction de la demande sociale pressante en

éducation d'une part ; et d'autre part, à l'amélioration et à la rentabilisation du système d'enseignement. Malheureusement ces politiques n'étaient pas bien-fondées et mal réfléchies, chose qui a engendré des dysfonctionnements au sein de notre système éducatif qui fait aujourd'hui l'objet de larges critiques et débats houleux et qui est soumis à de profondes réformes en vue de redresser la situation.

### **Références bibliographiques :**

\*Maître de conférence à l'université de Mostaganem, faculté des sciences sociales.

#### **1- Ouvrages :**

1- BENNOUNE Mahfoud, Education, culture et développement en Algérie, Ed. MARINOOR Alger 2000, P. 143.

2- Op. Cit., pp.145-146.

3- Annette et J.GALLOT, Réussir l'école, démocratiser la réussite, Ed. Sociale, Paris 1991, p.66.

4- Pervillé Guy, Les étudiants algériens de l'Université française, 1880-1962, Editions du CNRS, Paris 1984, p. 16

5- Général Auguste-Alexandre Ducrot, d'après sa correspondance, 1839-1871 (Volume 2), Edit. Plon, Paris 1895, p. 107.

6 et 7-Ageron Charles Robert, Les Algériens musulmans et la France: (1871-1919). Edit. PUF, Paris 1968 p. 319.

8- BENNOUNE Mahfoud, Op. Cit., pp.149-150.

9- BENNOUNE Mahfoud, Op. Cit., p.288.

10- BENNOUNE Mahfoud, Op. Cit., p.263.

11- BENNOUNE Mahfoud, Op. Cit., p.264.

**2-Dossiers et Articles de presse :**

12 et 13-BENBOUZID AU FORUM D'EL MOUDJAHID «La réforme est l'initiative du chef de l'Etat », In El Watan, N°4181, du 07/09/2004, p.5.

14- RENTREE SCOLAIRE, BENBOUZID A L'EXPRESSION «Nous avons entamé une véritable révolution», In L'EXPRESSION DU 10 et 11/09/2004, pp.2-3.

15- BENNOUNE Mahfoud, Op. Cit., pp.365-366.

16- Journal Officiel n° 60, du 19/08/1998 pp. 5-20.

17- MESRS, Dossier "Réformes des enseignements supérieurs", Janvier 2004, p.4.

18- Dossier, R.E.S., Op. Cit., p.4.

19, 20 et 21- Dossier, R.E.S., Op. Cit., pp.7-8.

